TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

RÉSOLUTION DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN) CONCERNANT LE LIVRE VERT SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2019, la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale-Nationale, Mme Geneviève Guilbault a déposé un document de consultation intitulé *Réalité policière au Québec: modernité, confiance, efficience;*

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif a été mis en place et a pour mandat de piloter cette réflexion, notamment par l'entremise de consultations auprès de groupes, d'organismes et de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les consultations publiques sur la réalité policière au Québec auront lieu du 23 novembre au 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, assumant directement ou indirectement la responsabilité d'un corps de police municipale, ont jusqu'au 15 octobre 2020 pour transmettre au comité consultatif de leurs commentaires et leurs recommandations sur le Livre vert;

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN appuie la volonté du gouvernement du Québec exprimée dans le Livre vert « de mettre en place les mesures requises pour s'assurer de toujours pouvoir compter sur une police efficace, efficiente et moderne, en phase avec les attentes des citoyens et l'évolution de notre société »;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur la police en 2000, les mœurs policières ont évolué en considérant et intégrant des principes fondamentaux basés sur la proximité avec les citoyens, le partenariat avec les acteurs institutionnels territoriaux et les interventions plus adéquates plutôt à caractère préventif;

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent des mémoires transmis par les municipalités de la couronne Nord, soit ceux de :

- La MRC de Thérèse-De Blainville;
- La Table métropolitaine des municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- La ville de Mascouche;
- La Ville de Mirabel;
- La ville de Repentigny;
- La ville de Saint-Eustache;
- La ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- La ville de Terrebonne;
- Les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac.

IL EST RÉSOLU

D'appuyer les recommandations des mémoires des organismes municipaux de la couronne Nord eu égard à :

- La nécessité d'assurer une meilleure équité dans le partage des coûts et une meilleure efficience en regroupant et en mettant en commun à l'échelle régionale les ressources et les expertises que requièrent les enquêtes spécialisées, dont le crime organisé et les gangs de rue, le développement de la cybercriminalité et l'évolution des technologies;
- L'importance de maintenir et de développer des organisations policières municipales en mesure de comprendre et de s'adapter aux enjeux locaux, de fournir aux citoyens des services de police de proximité de qualité, de promouvoir la sécurité dans les milieux de vie et de refléter la diversité ethnoculturelle de la collectivité;
- L'importance du respect des principes d'autonomie et de souveraineté municipale concernant :
 - La nomination des directeurs des services de police et la volonté d'établir une direction qui correspond aux besoins du milieu et à l'orientation générale préconisée par les élus municipaux;

- Les prévisions et le contrôle budgétaires;
- La pertinence de confier à du personnel civil qualifié certaines tâches au sein des services de police ne requérant pas d'être exécutées par des agents de la paix, dans la perspective d'avoir une meilleure qualification du personnel associé à ces fonctions et une réduction des coûts;
- L'importance que le gouvernement investisse dans les services sociaux pour les services policiers afin que des travailleurs spécialisés puissent assister et intervenir en tout temps et rapidement dans le cadre d'interventions sensibles en matière de santé mentale;
- La nécessité de tenir compte de l'équité dans le financement des services policiers pour les municipalités qui disposent de leurs propres services comparativement aux municipalités desservies par la SQ;
- L'évolution, depuis 20 ans, de l'environnement social et criminel, et qu'il n'apparait donc plus pertinent que les corps policiers des municipalités rurales de la couronne Nord aient à offrir, sur une base permanente, un service de niveau 2;
- La nécessité de poursuivre et d'accentuer les efforts de concertation et de partage des informations à l'échelle locale et régionale afin d'apporter des réponses mieux intégrées face à des phénomènes tels la violence conjugale, la maltraitance des enfants et l'abus des aînés;

De transmettre la résolution à :

- Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;
- M. Bernard Sévigny, coordonnateur et porte-parole du comité consultatif sur la réalité policière
- Aux députés des circonscriptions électorales de la couronne Nord :
 - M. François Legault, premier ministre, député de l'Assomption, responsable des dossiers jeunesse, responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise;
 - . Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable de la région des Laurentides;
 - . Mme Lise Lavallée, députée de Repentigny;
 - . Mme Lucie Lecours, députée de Les Plaines;
 - M. Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la région de Laval;
 - . M. Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne, ministre de l'Économie et de l'Innovation
 - . M. Eric Girard, député de Groulx, ministre des Finances;
 - . M. Mario Laframboise, député de Blainville;
 - . M. Mathieu Lemay, député de Masson;
- Aux porte-paroles des oppositions en matière de sécurité publique :
 - . M. Jean Rousselle, député de Vimont, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique;
 - . M. Alexandre Leduc, député de Hochelaga-Maisonneuve, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique;
 - . Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de sécurité publique.

Yves Phaneuf Coordonnateur TPÉCN